



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 20
Mercredi 24 mai 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

- **Exposition d'affiches à la salle communale de Belprahon ouverte au public (entrée gratuite):** samedi 27 mai de 16 h à 18 h et dimanche 28 mai de 14 h à 18 h.

Merci de vous associer à cette démarche en participant à ces événements.

Belprahon, le 17 mai 2023

Le Conseil communal

La visite sera suivie du verre de l'amitié dans les locaux de l'Association «La Ferme Joray» au rez-de-chaussée de la ferme.

Belprahon, le 24 mai 2023

Le Conseil communal



Court

Décision cantonale d'approbation

Modifications mineures du plan de quartier

Conformément à l'article 61 de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les constructions (LC; RSB 721.0), l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OAGOT) a approuvé, en date du 5 avril 2023, la modification mineure du plan de quartier «Les Ravières – Les Condémines» arrêtée par le Conseil municipal de Court en date du 23 mai 2022, ainsi que la modification mineure du même plan de quartier arrêtée par le Conseil municipal de Court en date du 12 janvier 2023.

Les modifications mineures précitées entrent en vigueur le lendemain de la présente publication.

Les documents peuvent être consultés par le public à l'administration municipale, à la Préfecture du Jura bernois et à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire.

Court, le 24 mai 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Regula Willen et Lukas Lanz, rue de la Rochette 7, 2613 Villeret

Propriétaire: Pierre Rossé, rue de l'Avenir 3, 2738 Court

Auteurs du projet: idem requérants

Emplacement: parcelle N° 2013, au lieu-dit «Droit de Mévilier», 2738 Court

Projet: installation de 2 tunnels agricoles, sans fondation, de 8.6 x 20 m, couverture translucide

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés Zone d'affectation: hors zone à bâtir

Dérogation: 24 ss LAT

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 23 juin 2023 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (Rue de la Vallee 19, 2738 Court).

Court, le 24 mai 2023

Municipalité de Court, administration municipale

Paroisse réformée de Court

L'assemblée de paroisse aura lieu le lundi 26 juin 2023 à 20h30 à la cure (1^{er} étage)

Ordre du jour:

1. Nomination d'un scrutateur, d'une scrutatrice.



Berne

Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne (OSSM)

Agence Jura bernois, 2520 La Neuveville

Inscription militaire de la classe d'âge 2006

Les conscrits suisses de la classe d'âge 2006 seront intégrés dans les contrôles militaires cette année.

Tous les conscrits qui n'ont pas encore reçu de lettre «recensement et informations» concernant leur inscription dans les contrôles militaires sont invités à prendre contact avec l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne, Agence Jura bernois, rue des Fossés 1, 2520 La Neuveville (e-mail: jurabernois.ossm@be.ch, téléphone: 031 635 49 50).

17 mai 2023

Chef de l'unité affaires militaires / suppl cdt ar BE Romain Sunier



Belprahon

Symboles commémoratifs - Invitation

Pour ne pas oublier tous ceux qui ont souffert de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux...

La commune de Belprahon, avec le soutien du comité culturel, vous invite à des moments de partage concernant cette sombre page de l'histoire suisse.

- **Jeudi 25 mai 2023 à 19h30:** à la salle communale de Belprahon, présentation des Symboles commémoratifs et de l'exposition d'affiches, témoignages, moment de partage pour ne pas oublier et pour que de telles injustices ne puissent plus jamais se reproduire.
- **Vendredi 26 mai à 18h au Cinoche à Moutier:** projection du film «L'enfance volée» suivi d'un apéritif, sous le préau de l'école, offert par la Commune de Belprahon.

Votations fédérales et cantonales du 18 juin 2023

En vue des votations du 18 juin 2023, le bureau de vote a été constitué de la manière suivante:

Présidente: M^{me} Aude Sauvain

Membres: M. Cédric Althaus
M. Lionel Aubry

Suppléants: M^{me} Denise Antener
M. Gilles Béguelin

Belprahon, le 24 mai 2023

Le Conseil communal

Rapport d'analyse d'eau potable

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués en date du 9 mai 2023 par Monsieur André Jordi, ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. La qualité bactériologique est en règle, le degré de dureté est de 20.7 °f (eau mi-dure) et la teneur en nitrate est de 5 mg/l (valeur max. 40).

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements au secrétariat communal.

Belprahon, le 24 mai 2023

Le Conseil communal

La Ferme Joray – Vacances au cœur du patrimoine

Les autorités communales et la fondation Vacances au cœur du patrimoine ont le plaisir de vous inviter à une soirée d'informations et de présentation du projet:

Vacances au cœur du patrimoine, la ferme Joray à Belprahon

Le mercredi 31 mai 2023 à 18h à la salle communale de Belprahon

- 18h Accueil
- 18h15 Mot de bienvenue par les autorités communales
- 18h25 à 19h Présentation de la fondation et de ses buts par Christine Matthey, directrice de la fondation Vacances au cœur du patrimoine
- Dès 19h Visite de l'appartement du 1^{er} étage de la ferme Joray – présentation du projet

2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Présentation et approbation des comptes 2022:
 - Présentation des comptes
 - Rapport de vérification
 - Recommandation du conseil
 - Discussion et approbation
4. Rapport de l'autorité de surveillance en matière de la protection des données.
5. Election d'un-e vice-président-e des assemblées.
6. Demande de crédit d'engagement pour la révision des cloches du Temple d'un montant de CHF 55'000.-.
 - Discussion
 - Approbation
7. Divers.

Les comptes 2022 peuvent être consultés au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Court, le 24 mai 2023

Le Conseil de paroisse

Commune bourgeoise de Court

Information aux consommateurs d'eau potable

À l'occasion d'un contrôle périodique, plusieurs échantillons ont été prélevés en mai 2023 et les résultats d'analyses officiels ont montré que l'eau potable distribuée par la Bourgeoisie de Court est conforme aux normes légales:

- qualité bactériologique: irréprochable
- dureté en graduation française (f): 16.3 (mi-dure)
- teneur en nitrate (mg/l): 4.36
- provenance de l'eau: eau de source
- traitement de l'eau: chloration

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de la Bourgeoisie de Court, tél. 032 497 92 61.

Court, le 24 mai 2023

Bourgeoisie de Court

Votations fédérales et cantonales du 18 juin 2023

Membres du bureau électoral

À l'occasion des votations fédérales et cantonales du 18 juin 2023, le Conseil municipal a constitué le bureau électoral de la manière suivante:

Président: M. Frédéric Hêche Suppléante: M^{me} Anne Freudiger

Secrétaire: en vertu de l'article 11 alinéa 1 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, un des membres du bureau électoral, désigné par le président avant le début des travaux, exerce le rôle de secrétaire.

Membres:

1. M^{me} Martine Bandelier
2. M^{me} Fabienne Charpié
3. M^{me} Mélanie Cremona
4. M. Manu Beretta
5. M. Christophe Carrupt
6. M. Vincent Chariatte

Suppléant-e-s:

1. M^{me} Danaé Gwendoline Châtelain
2. M. Sébastien Clémence

Court, le 24 mai 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal



Eschert

Avis de construction

Requérante: Commune mixte d'Eschert, Rue du Tilleul 1, 2743 Eschert.

Auteurs du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier et Sigeom SA, Rue des Oeuches 45, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N^{os} 9, 101, 102, 462, 676 et 677, au lieu-dit: « Le Creux », commune d'Eschert.

Projet: assainissement du pont sur le ruisseau « Les Chaudières », modification du tracé du ruisseau « Pré Beuclair », assainissement de la chaussée + remplacement et nouvelles conduites d'alimentation en eau potable, d'évacuation des eaux pluviales, des eaux mélangées et de raccordement au réseau de distribution de télécommunication.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: agricole et routes communales.

Zone de protection: zone de protection des cours d'eau (art. 39 RCC).

Objet protégé: végétation des rives (art. 21 LPN).

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFO et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 juin 2023 inclusivement auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 mai 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée communale ordinaire le 22 juin 2023 à 20h à la maison communale.

Ordre du jour

1. Comptes 2022 du Syndicat scolaire du Grandval
2. Comptes communaux 2022
3. Modification du règlement communal sur les émoluments
4. Divers

Les comptes précités seront en dépôt public pour consultation au secrétariat communal durant les heures d'ouverture 30 jours avant l'Assemblée. Un recours en matière communale peut être formé jusqu'à 30 jours après l'Assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Eschert, le 22 mai 2023

Le Conseil communal



Grandval

Responsable office de recensement

A la suite de la démission du titulaire, la Municipalité de Grandval recherche, pour le 1^{er} janvier 2024, un nouveau responsable de l'office de recensement.

Tâches:

- Fournir aux exploitants agricoles des renseignements sur la mise en œuvre de la politique agricole;

- Répondre aux questions sur les mesures de politique agricole, les recensements ou le système GELAN;
- Soutien spécialisé aux exploitants durant les recensements;
- Vérifier dans GELAN que les recensements sont complets;
- Signer et transmettre les confirmations de recensement aux paiements directs.

Ce poste vous intéresse et vous avez des connaissances en agriculture? Alors faites-nous part de votre intérêt jusqu'au 31 mai 2023 par mail à secretariat@grandval.ch.

Le cahier des charges est disponible au secrétariat municipal et l'office de l'agriculture et de la nature se tient volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions techniques au 031 636 13 60.

Le Conseil municipal tient à remercier Monsieur Raoul Wisard qui occupé ce poste durant 38 ans.

Grandval, le 10 mai 2023

Le Conseil municipal

Votation du 18 juin 2023

Bureau de vote

Président: Marc Minder

Membres: Jasmine Bärtschi et Christophe Bichsel

Grandval, le 24 mai 2023

Le Conseil municipal



Loveresse

Ecole à journée continue EJC

En avril dernier, une enquête a été réalisée par la commune de Loveresse sur les besoins des parents en matière d'école à journée continue.

Sur les 16 réponses reçues concernant 29 élèves, 5 familles ont exprimé le besoin d'EJC pour 5 enfants.

Au vu du résultat, il a été décidé de ne pas ouvrir d'école à journée continue à la rentrée d'août 2023 puisque qu'aucun module ne présente de demande ferme d'au moins 10 élèves conformément à l'art. 2 de l'Ordonnance sur l'EJC.

Loveresse, le 16 mai 2023

Administration communal

Appel aux citoyens

Le Conseil communal propose de créer une commission de promotion et développement et lance un appel aux citoyens qui seraient intéressés à organiser divers événements, tels que: coup de balai, fenêtres de l'Avent, autres.

Ouvert à tous et toutes les idées seront les bienvenues.

Veillez svp vous annoncer à l'administration communale par mail secretariat@loveresse.ch ou par téléphone 032 481 26 86.

Loveresse, le 16 mai 2023

Conseil communal



Moutier

Appel aux héritiers

M. Raymond Müller, né le 26 décembre 1941, originaire Laupersdorf/SO, fils de Arnold Raymond Müller et Bertha Lanz, domicilié à Moutier,

en séjour au Tertanium La Fontaine à Court, est décédé à l'hôpital de Moutier le 8 mars 2023.

Les noms et les adresses des héritiers n'étant pas tous connus, le Conseil municipal, conformément à l'art. 555 CCS, invite ces derniers à lui adresser leur déclaration d'héritier dans le délai d'une année suivant la troisième publication de la présente communication, **soit jusqu'au 7 juin 2024**, en fournissant la preuve de leur droit ainsi que les pièces d'état civil attestant de leur qualité d'héritier.

Le courrier doit être adressé à la Chancellerie municipale, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, Case postale 927, 2740 Moutier.

Moutier, le 16 mai 2023

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : AFFOLTER Denis, Sur le Crêt 100, 2746 Crémines

Auteur du projet : Banergie.com SA, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle no 738, Rue des Gorges 21

Projet : Rénovation complète du bâtiment : réfection de la peinture des façades, aménagement de lucarnes et velux en toiture, fermeture des balcons existants avec vitrages, nouveau canal de fumée en façade Nord-Est pour poêle, nouveau balcon en façade Nord-Ouest.

Zone : H3 pc

Dérogação : Art. 31 RCC

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 23 juin 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 24 mai 2023

Services Techniques-Urbanisme



Avis de construction

Maître d'ouvrage : M. Laurent Oppliger, Gressins-Dessus 34, 2744 Belprahon

Auteur du projet : KD Architecture SA, Kipfer Danael, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Propriétaires fonciers : M^{me} Denise Antener et M. Laurent Oppliger, Gressins-Dessus 34, 2744 Belprahon

Emplacement : Parcelle N° 910, au lieu-dit « Neuf Clos », commune de Perrefitte

Projet : Construction d'une maison familiale avec garage double. Installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure, côté Nord-Est du bâtiment. Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture.

Dimensions et genre : selon plans déposés

Zone : H2

Dérogação : Art. 24 RC

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 juin 2023 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 17 mai 2023

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

Révision de l'aménagement local

Conformément à l'article 60 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le Conseil municipal dépose publiquement la révision de l'aménagement local.

Le dossier comprend

- le plan des zones d'affectation et de construction, inclus la constatation de forêt au sens de l'article 10 al. 2 lettre a LFO,
- le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage,
- les plans des zones de dangers A et B,
- le règlement d'affectation et de construction avec les annexes I, II et III
- le rapport au sens de l'article 47 OAT,
- le rapport d'examen préalable de l'office des affaires communales et de l'organisation du territoire.

Ces documents sont déposés à l'Administration communale pendant 30 jours, du 24 mai au 23 juin 2023 inclus. Ils peuvent aussi être consultés sur le site www.perrefitte.ch

Les oppositions ou réserves de droit écrites et motivées contre le plan de zones d'affectation et de construction, le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage, les plans des zones de dangers A et B, le règlement d'affectation et de construction ainsi que la constatation de forêt seront adressées à l'Administration communale pendant le délai du dépôt public.

Le cas échéant, les séances de conciliation auront lieu le mardi 4 juillet 2023 et le vendredi 7 juillet 2023 dès 14h.

Perrefitte, le 24 mai 2023

Le Conseil municipal



Commune mixte de Petit-Val

Assemblée communale du 26 juin 2023 à 20h à la salle de paroisse à Moron

Ordre du jour :

1. Discuter et accepter le contrat liant la commune de Petit-Val au Parc naturel régional Chasseral pour la période 2025-2031
2. Discuter et approuver les comptes 2022
3. Discuter et approuver la modification de l'Annexe 2 du règlement sur les traitements du personnel et des indemnités des autorités de la Commune mixte de Petit-Val
4. Prendre connaissance du rapport 2022 de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données
5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour l'interconnexion Sornetan-Souboz
6. Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour la télégestion
7. Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour la réfection de la route Le Rondez
8. Informations du Conseil communal
9. Divers

Dépôt public

Les comptes et le règlement sous chiffres 2) et 3) sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée communale auprès de l'Administration communale de Petit-Val où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'Assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Souboz, le 24 mai 2023

Conseil communal

Avis de construction

Requérants : Jonathan et Miriam Chappuis, Clos Eclairon 29, 2716 Sornetan

Emplacement : Parcelle N° 193, Clos Eclairon 29, 2716 Sornetan

Projet : Aménagement des combles, isolation intérieure, déplacement et agrandissement de deux velux existants, pose de trois nouveaux velux

Dimensions : Selon plans déposés Zone : Centre Ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 juin 2023 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 24 mai 2023

Secrétariat communal

Votations fédérales et cantonales du 18 juin 2023

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit :

Présidente : Liechti Irène

Membres : Bögli Christelle, Jacot Cindy, Neukomm Jacques, Pfister Patrick,

Suppléants : Loosli Camille, Maurer Lise, Rätz Jean-Vincent, Rohrbach Patrick,

Souboz, le 24 mai 2023

Conseil communal



Avis de construction

Requérant : Torti Frères SA, Grand- Rue 57, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1127, Rue de l'Est 5

Projet : Démolition d'une remise (demande après-coup)

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : HA2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 17 juin 2023 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 17 mai 2023

Le secrétariat municipal

Assemblée municipale

Lundi 26 juin 2023 à 20h à la Salle des fêtes, Vie des Crêts 51

Ordre du jour

1. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :

- Pont de la rue du Bruye
 - Travaux liés au ruisseau de l'Endroit
 - Actions piscine de l'Orval
 - Achat parcelles 2262 et 1091
- Comptes 2022
 - Présentation et discussion
 - Rapport de vérification
 - Décider de l'attribution de CHF 1'400'000.– au fonds en faveur de la construction ou de l'achat d'immeubles d'utilité publique pris sur les revenus extraordinaires
 - Approbation des comptes 2022
 - Voter un crédit d'engagement de CHF 200'000.– pour la réfection de la conduite d'alimentation et la canalisation d'assainissement des eaux de la Grand-Rue
 - Accepter le contrat liant la commune de Reconvilier au Parc naturel régional Chasseral pour la période 2025-2031
 - Information concernant la délégation de tâches à une entreprise externe pour les décomptes de production des panneaux solaires
 - Divers et imprévus

Remarque – Tout ayant droit au vote en matière municipale peut se procurer gratuitement, au guichet de la caisse communale, un exemplaire détaillé des comptes 2022. Il peut également être consulté sur le site internet de la Municipalité www.reconvilier.ch

Recours – Un recours contre les décisions de l'assemblée, selon article 60, alinéa 1^{er}, lettre b, chiffre 2 LPJA, peut être déposé, dans les trente jours après cette dernière, auprès de la Préfète du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, Case postale 106, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 22 mai 2023

Le Conseil municipal

Mise au concours

Municipalité de Reconvilier Employé(e) de voirie

Entrée en fonction : 1^{er} août 2023

Durée de l'engagement : Durée indéterminée

Lieu d'activité : Services industriels à Reconvilier

Formation requise : Agent(e) d'exploitation CFC

Renseignements : M. Joseph Philipona, responsable des Services industriels au 076 457 78 40

Informations :

- Le poste peut être repourvu à l'interne
- Les dossiers avec expérience dans une collectivité publique seront privilégiés

Les offres de service accompagnées des documents usuels seront adressées au Conseil municipal, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier, mention « postulation Services industriels » jusqu'au 6 juin 2023.

Reconvilier, le 22 mai 2023

Le Conseil municipal



Roches

Avis de construction

Requérant : Arsène von Wyss, Milieu du Village 27, 2762 Roches

Propriétaire foncier : Arsène von Wyss

Emplacement : parcelle N° 49, Milieu du Village 27b, 27c

Projet : assainissement toiture (avec tuiles rouges), installation de panneaux solaires, pose de conduites électriques souterraines et réparation

macadam, aménagement du sol avec de la marne, pose d'un sauna tonneau

Dimensions et genre : selon plans déposés

Zone : VA (Village ancien)

Recensement architectural : objet C, digne de protection

Dépôt de la demande avec plans **jusqu'au 22 juin 2023 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 22 mai 2023

Conseil communal

Avis de construction

Requérantes : **Swisscom Broadcast AG**, Ostermündigenstrasse 99, 2050 Berne, **Swisscom (Suisse) SA**, M. Dimitri Zavagnin, Rte des Arsenaux 41, 1701 Fibourg, **Salt Mobile SA**, Rue de Caudray 4, 1020 Renens et **Sunrise UPC GmbH**, Thurgauerstrasse 101, 8152 Glattpark.

Auteur du projet : Hitz et Partner SA, Voie du Chariot 3, 1003 Lausanne.

Emplacement : parcelle no 224, au lieu-dit : « Les Cras », commune de Roches.

Projet : transformation d'une installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA, Salt Mobile SA et Sunrise Communications SA avec de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / ROCS – BE_0378A -BE657-1.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : zone de protection du paysage (art. 42 RCC).

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 juin 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2,

Courtelary, le 24 mai 2023

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Saicourt

Avis de construction

Requérants : Frédéric et Verena Moser, Bout de Bise 5, 2712 Le Fuet

Auteur du projet : Boegli Jardins, Route Principale 7, 2762 Roches

Rue : Bout de Bise 5, 2712 Le Fuet

Parcelle N° : 901

Projet de construction : construction d'une piscine structure bois hors sol avec cabanon technique et pompe à chaleur air/eau

Zone : mixte

Dimensions : selon plans déposés

Dérogation : art. A151, chiffre 8, alinéa 2 RCC

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 juin 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 17 mai 2023

Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant : Andy Bangerter, Clos du Verger 10, 2732 Saicourt

Rue : Clos du Verger 10a, 2732 Saicourt

Parcelle N° : 30

Projet de construction : Pose d'enrobé sur le chemin d'accès à la ferme

Zone : Agricole

Dimensions : Selon plans déposés

Dérogation : Art. 24 LAT (conformité à la zone)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 juin 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 17 mai 2023

Secrétariat municipal

Assemblée municipale du 26 juin 2023 à 20h à la halle de gymnastique au Fuet

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des comptes de l'exercice 2022.
2. Informations sur les arrêtés de comptes.
3. Discuter et accepter le nouveau règlement d'organisation.
4. Discuter et accepter le nouveau règlement concernant les élections par les urnes.
5. Discuter et accepter un crédit additionnel de Fr. 28'000.– pour la démolition de l'ancien réservoir de Bellelay.
6. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 94'000.– pour l'étude préliminaire de l'amélioration foncière intégrale.
7. Discuter et accepter le contrat liant la commune de Saicourt au Parc naturel Chasseral pour la période 2025-2031.
8. Informations du Conseil municipal.
9. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé des comptes au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Les règlements mentionnés sous les points 3 et 4 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Le Fuet, le 24 mai 2023

Conseil municipal

Informations communales

Assainissement des eaux usées

La tâche assainissement des eaux usées est soumise à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2023. Les factures concernant la période 1.5.2022 au 30.4.2023 vous parviendront ces prochains jours. Vous constaterez qu'il y aura deux lignes concernant

l'assainissement des eaux usées. Le système informatique a généré automatiquement un prorata pour la période du 1.5.2022 au 31.12.2022 sans TVA et pour la période du 1.1.2023 au 30.4.2023 avec TVA.

Le Fuet, le 24 mai 2023

Conseil municipal



Saules

Assemblée communale ordinaire du lundi 26 juin 2023 à 20 heures à la salle communale

Ordre du jour:

1. Accepter le contrat liant la commune de Saules au Parc régional Chasseral pour la période 2025-2031
2. Discussion et approbation des comptes 2022
3. Divers

Remarque: Chaque ayant droit peut se procurer un exemplaire des comptes 2022 auprès du bureau communal.

Saules, le 16 mai 2023

Conseil communal



Seehof

Einladung zur Gemeindeversammlung

Freitag, 30. Juni 2023 um 20.00 Uhr

im Schulhaus SEEHOF

Traktanden:

1. Protokoll der letzten Versammlung (Dezember 2022)
2. Rechnung 2022
3. Chly-Rohrgraben Unterhalt / Stäge teeren: Antrag zu einem Kredit von CHF 135'000.-
4. Verschiedenes

Das Protokoll und die Rechnung 2022 liegen im Gemeindebüro von 30. Mai bis 30. Juni 2023 zur Einsichtnahme vor.

Seehof, 24. Mai 2023

Der Gemeinderat Seehof



Tavannes

Avis de construction

Requérant: Créajardin Zürcher SA, Rue de Tramelan 51, 2710 Tavannes.

Projet: pose d'un garage préfabriqué avec toit végétalisé accolé au bâtiment Rue de Tramelan 51 sur la parcelle N° 1348 en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: raccordement existant aux canalisations communales et à la step.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 juin 2023 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 17 mai 2023

Le chef des travaux publics

Séance d'information - Politique du troisième âge

La Commission de la Mairie invite la population tavannoise à une soirée d'information sur la politique du troisième âge le **mercredi 24 mai de 19h30 à 20h45 à la salle communale.**

Différents invités d'organisations actives dans la région sont invités dont Pro Senectute, Croix Rouge, ASAD, des représentants politiques de Valbirse et de l'association AGAVE.

Une discussion sera menée sur la création de l'association ATA - Association Tavannoise des Aînés, suivie d'un apéritif.

Tavannes, le 16 mai 2023

La Commission de la Mairie

Tavannes apporte son soutien au «Symbole commémoratif» bernois

Aux côtés du canton de Berne et de nombreuses autres collectivités bernoises, Tavannes veut honorer cette année la mémoire des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux. Jusque dans les années 1970, le destin de nombreux enfants et jeunes adultes a été touché.

Sensible à la démarche, la Commune de Tavannes affichera une plaque commémorative dans le hall de l'Hôtel de Ville ainsi qu'une vingtaine d'affiches explicatives durant deux semaines, du 25 mai au 8 juin.

Tavannes, le 24 mai 2023

Le Conseil municipal

Assemblée municipale, lundi 26 juin 2023, salle communale, à 20h15

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée municipale du 28 novembre 2022.
2. Présentation et approbation du compte de résultats 2022.
3. Approuver l'adhésion de la Commune de Tavannes au « Parc régional Chasseral »
4. Approuver le renouvellement du contrat de prestation pour la subvention communale accordée au centre culturel du Royal pour les années 2024-2027 et pour le montant cumulé de CHF 247'248.-.
5. Information concernant la remise en vente de la parcelle N° 250 à la rue de Pierre-Peruis 39.
6. Information concernant le nouveau bâtiment scolaire.
7. Divers.

30 jours avant l'Assemblée municipale, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 28 novembre 2022 (point 1) et les comptes de résultat 2022 (point 2) sont déposés publiquement au secrétariat municipal où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

Durant les 30 jours suivant l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Au plus tard 14 jours après l'Assemblée municipale, le procès-verbal est déposé publiquement au secrétariat municipal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture du guichet, et ce durant 30 jours. Durant ce dépôt public, une

opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes.

Tavannes, le 24 mai 2023

Le Conseil municipal

Tournoi de pétanque et chasse au trésor «UNO»

La commission « Vie locale » ainsi que la Ludothèque de Tavannes vous invitent à partager un moment convivial entre amis ou en famille, et mesurer vos talents le **samedi 3 juin 2023 de 10h à 17h à la Place de la Gare à Tavannes.** Les inscriptions sur place seront possibles jusqu'à 12h. Le tournoi par équipe de deux débute à 13h.

Également, dans le cadre de la journée nationale du jeu, une chasse au trésor «UNO» avec petites récompenses est organisée. Différents «UNO» à tester seront mis à disposition ainsi qu'une grande remorque de jeux.

Tavannes, le 22 mai 2023

La commission Vie locale



Valbirse

En mémoire des enfances volées

Le canton de Berne veut honorer cette année la mémoire des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux. Sensibles à la démarche et sachant que des personnes concernées sont domiciliées à Valbirse, la Commune, la Paroisse réformée et l'Ecole secondaire ont créé un groupe de travail afin d'organiser plusieurs événements à Valbirse:

- Du 25 mai au 8 juin, une vingtaine d'affiches explicatives seront exposées dans la commune le long d'un petit parcours. L'inauguration de ce dernier aura lieu le 25 mai, dès 18h, avec une balade qui mènera les participants du Temple jusqu'au secteur d'Espace Birse où une plaque commémorative, qui restera sur place cinq ans, sera inaugurée le long de la Birse.
- La commémoration se poursuivra le vendredi 26 mai au Carillon où une victime d'un placement livrera son témoignage à 20h. Les personnes qui le souhaitent peuvent, au préalable et sur inscription, participer à un repas (076 822 21 19).
- Le film « l'Enfance volée », sorti en Suisse romande en 2012, sera projeté au Cinéma Palace le 31 mai à 20h (entrée gratuite).

Les membres du groupe de travail invitent cordialement la population à s'associer à la démarche en participant à l'un ou l'autre événement. Informations détaillées sur le site internet de la commune.

Bévilard, le 4 mai 2023

Commune mixte de Valbirse

Bureau de vote pour les votations fédérales et cantonales du 18 juin 2023

Président:

Monsieur Stève Blaesi

Vice-président:

Monsieur Pierre-Michel Raetzo

Secrétaires:

Madame Laetitia Neukomm

Madame Laurence Bratschi

Membres:

Monsieur Nolan Wälti – 2735 Bévilard

Madame Pauline Zuccoli – 2735 Malleray
 Madame Célia Zaugg – 2735 Bévillard
 Madame Héloïse Zürcher – 2735 Malleray
 Monsieur Justin Worni – 2735 Malleray
 Monsieur Vincent Zurfluh – 2735 Bévillard

Suppléants:

Madame Aline Wirz – 2735 Bévillard
 Monsieur Kevin Vuilleumier – 2735 Malleray

Bévillard, le 12 mai 2023

Commune mixte de Valbirse

Commune bourgeoise de Bévillard

Assemblée bourgeoise ordinaire

vendredi 30 juin 2023 à 20h à la loge

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2022
3. Voter un crédit réfection du toit de la loge
4. Divers

Bévillard, le 15 mai 2023

Le Conseil de bourgeoisie

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Germann Sperisen, Romontberg, 2538 Romont

Auteur du projet: GLB Genossenschaft Seeland, Grenzstrasse 25, 3250 Lyss

Adresse du projet: BF 886, Chemin de la Tour de Moron 18, 2735 Malleray

Description du projet: Transformations intérieures de la partie habitat, remplacement des fenêtres existantes, démolition des toilettes extérieures existantes

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: hors zone à bâtir

Dérogations: 24 LAT

Dépôt public: du 24 mai au 23 juin 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire

au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 17 mai 2023

Commune mixte de Valbirse

Divers

Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs

Convocation à l'assemblée des délégués des communes affiliées au Syndicat qui aura lieu

Mercredi 28 juin 2023 à 19 h 30 Aula de l'école secondaire de Reconvilier

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2022
3. Comptes 2022
4. Acceptation de la modification de l'annexe II du règlement sur le statut du personnel et les traitements
5. Acceptation du crédit inter-STEP
6. Rapports du président du SETE et de l'exploitant
7. Divers

Saules, le 24 mai 2023

Le comité du SETE

10^e assemblée du syndicat des eaux du Mont-Girod (semontgirod)

Jeudi 29 juin 2023 à 16 h 30 dans les bureaux de la Bourgeoisie de Court (rue du Moulin 4)

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée du 28 juin 2022
3. Comptes 2022
 - a. Présentation

b. Rapport de l'organe de vérification des comptes

c. Approbation et décharge du comité

4. Budget 2023

5. Informations

6. Divers et imprévus

Court, le 16 mai 2023

Comité semontgirod

Paroisse catholique romaine de Moutier

Accueil et prière

Ordre du jour

1. Informations de l'Équipe pastorale
2. Informations du Conseil de paroisse
3. Informations de la Présidente du groupe de travail «transfert de la paroisse de l'ECR à la CEC»
4. Comptes 2022
 - Présentation des comptes 2022
 - Rapport des vérificateurs des comptes curiaux
 - Rapport de l'organe de révision
 - Approbation des comptes de l'exercice 2022
5. Élection d'un(e) conseiller(ère) de paroisse
6. Divers et imprévus

Les comptes 2022 seront déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée de paroisse au secrétariat de la Cure où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du bureau.

Dépôt du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du mercredi 28 juin 2023 sera déposé publiquement durant 20 jours, dès le mercredi 05 juillet 2023, au secrétariat de la cure où il pourra être consulté pendant les heures d'ouverture. Durant le dépôt public, les ayant droits au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

Moutier, le 5 mai 2023

Le Conseil de paroisse

www.lasemaine.ch

Calendrier des parutions 2023

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
1	04.01.2023		SUPPRIME
2	1	11.01.2023	mercredi
3	2	18.01.2023	mercredi
4	3	25.01.2023	mercredi
5	4	01.02.2023	mercredi
6	5	08.02.2023	mercredi
7	6	15.02.2023	mercredi
8	7	22.02.2023	mercredi
9	8	01.03.2023	mercredi
10	9	08.03.2023	mercredi
11	10	15.03.2023	mercredi
12	11	22.03.2023	mercredi
13	12	29.03.2023	mercredi
14	13	05.04.2023	mercredi
15	14	13.04.2023	JEUDI
16	15	19.04.2023	mercredi
17	16	26.04.2023	mercredi
18	17	04.05.2023	JEUDI
19	18	10.05.2023	mercredi
20	19	17.05.2023	mercredi
21	20	24.05.2023	mercredi
22	21	01.06.2023	JEUDI
23	22	07.06.2023	mercredi
24	23	14.06.2023	mercredi
25	24	21.06.2023	mercredi
26	25	28.06.2023	mercredi
27	26	05.07.2023	mercredi
28	27	12.07.2023	mercredi
29		19.07.2023	SUPPRIME
30		26.07.2023	SUPPRIME
31		02.08.2023	SUPPRIME
32	28	09.08.2023	mercredi
33	29	16.08.2023	mercredi
34	30	23.08.2023	mercredi
35	31	30.08.2023	mercredi
36	32	06.09.2023	mercredi
37	33	13.09.2023	mercredi
38	34	20.09.2023	mercredi
39	35	27.09.2023	mercredi
40	36	04.10.2023	mercredi
41	37	11.10.2023	mercredi
42	38	18.10.2023	mercredi
43	39	25.10.2023	mercredi
44	40	01.11.2023	mercredi
45	41	08.11.2023	mercredi
46	42	15.11.2023	mercredi
47	43	22.11.2023	mercredi
48	44	29.11.2023	mercredi
49	45	06.12.2023	mercredi
50	46	13.12.2023	mercredi
51	47	20.12.2023	mercredi
52		27.12.2023	SUPPRIME

Einladung zur Gemeindeversammlung

Einwohnergemeinde Schelten - Ordentliche Versammlung

Montag den, 26. Juni 2023 um 20.15 Uhr
im Schulhaus Schelten.

Traktanden:

1. Protokoll der letzten Versammlung
2. Jahresrechnung 2022
3. Kredit für die Brücke bei der Kapelle diskutieren
4. Verschiedenes

Das Protokoll, die Rechnungen liegen 30 Tage vor und nach der Versammlung im Gemeindesekretariat zur Einsicht. Wer die genauen Rechnungen möchte, kann diese in der Gemeindeschreiberei beziehen.

Allfällige Beschwerden sind innert 30 Tagen nach der Gemeinde-versammlung schriftlich und begründet beim Regierungsstatthalter-Amt in Courtelary einzureichen.

Schelten, den 17. Mai 2023

Das Gemeindesekretariat Schelten

3. Protokoll der Zustiferversammlung vom 12.6.22
4. Genehmigung der Rechnung 2022
5. Genehmigung des Jahresberichts 2022
6. Genehmigung des Budgets 2024
7. Neuwahl in den Stiftungsrat, Vorschlag: NN
8. Wahl der Revisionsstelle
9. Verlegung des Sitzes der Stiftung von Moutier nach Tavannes
10. Antrag auf Änderung der Stiftungsurkunde und des Organisationsreglementes
11. Informationen des Präsidenten
12. Informationen des Pfarrers
13. Vorschläge und Bedürfnisse der Zustifter
14. Verschiedenes

Noch-Nicht-Zustifter können sich vor Beginn der Versammlung einschreiben.

Eine Mitfahrgelegenheit organisiert M.-L. Hoyer, Tel. 079 795 92 59 oder 032 489 17 04

Auf Verlangen werden die Dokumente zugeschickt, bitte bei Frau Hoyer melden.

Tavannes, 9.5.2023

Der Stiftungsrat

Paroisse réformée évangélique de grandval

Assemblée de la paroisse réformée évangélique de Grandval

Le jeudi 22 juin 2023, à 19 h 30 à la Maison de paroisse à Grandval

Ordre du jour

1. Accueil et salutations
2. Nomination d'un scrutateur, d'une scrutatrice
3. Présentation et approbation des comptes 2022
 - Présentation des comptes
 - Rapport de vérification des comptes
 - Rapport de la protection des données
 - Discussion et approbation
4. Election d'un-e conseiller-ère de paroisse
5. Information sur la vie paroissiale/régionale
6. Divers

Communication du Conseil de paroisse de Grandval

Dépôt public

Les comptes 2022 de la paroisse peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse dès le 1^{er} juin 2023.

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 22 juin 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 22 juin 2023 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 21 août 2023 au secrétariat de la paroisse réformée. Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Grandval, le 17 mai 2023

Le Conseil de paroisse

Paroisse réformée Moutier

Assemblée de la paroisse réformée de Moutier

Mard 27 juin 2023 au Foyer à 20 h 15

Ordre du jour

1. Accueil
2. Nomination des scrutateurs-rices
3. Groupe de travail Bâtiments
 - Information sur la rénovation du Foyer - partie ouest
 - Discussion et approbation d'un crédit d'engagement supplémentaire de la rénovation du Foyer (partie ouest)
4. Prendre connaissance des décomptes finaux des crédits d'engagements:
 - de l'assainissement du beffroi
 - du relevage de l'orgue
 - de la Place de jeux de la Collégiale
 - de la rénovation de la Cure St-Germain
 - de la rénovation de la Cure Centrale
5. Comptes annuels 2022
 - Rapport de l'organe de révision
 - Rapport de la protection des données
 - Accepter les comptes annuels 2022
6. Election d'un-e conseiller-ère de paroisse
7. Avenir de la paroisse de Moutier
8. Information Par8
9. Informations du Conseil de paroisse - Vie paroissiale
10. Divers

Communication du Conseil de paroisse de Moutier

Dépôt public des comptes 2022 de la paroisse réformée de Moutier

Les comptes 2022 de la paroisse peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse dès le 1^{er} juin 2023.

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 27 juin 2022

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 27 juin 2023 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 21 août 2023 au secrétariat de la paroisse réformée (tél. 032 493 41 95).

Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Moutier, le 16 mai 2023

Le Conseil de paroisse

Stiftung für die Pastoration der deutschsprachigen Reformierten im Berner Jura

Sonntag, 25. Juni 2023 um ca. 10.30 Uhr, Reformierte Kirche Corgémont

10.00 Uhr Andacht

ca. 10.30 Uhr Mitgliederversammlung

Traktanden:

1. Begrüssung
2. Wahl der Stimmzähler

**Validation
de vos
avis
sur la
plateforme:
lundi 14 h**

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15h à 17h

Jeudi 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h

Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15h à 16h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 13 33

Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch